

PROTOCOLE SANITAIRE COVID 19 SAISON 2020-2021

Accès aux installations sportives :

- Le port du masque est obligatoire dès 11 ans pour les adhérents et leurs encadrants dans l'enceinte des équipements sportifs. Le masque peut être retiré lorsque les sportifs et leur coach sont sur le terrain et doit être remis dès la sortie du terrain.
- Les parents et accompagnateurs peuvent dans la limite d'une personne par enfant accompagner leur enfant jusqu'à la salle avec respect du port du masque et du lavage des mains. Ils doivent ressortir de l'équipement dès que l'enfant est pris en charge.
- Les vestiaires collectifs restent fermés pour le moment. Dans la mesure du possible les sportifs doivent arriver en tenue et se doucher à leur domicile.
- Les créneaux des clubs seront raccourcis à l'appréciation des dirigeants afin d'éviter que les différents groupes se croisent dans les circulations ou dans les halls.

Organisation des entraînements :

- Serviettes, gourdes, chasubles sont individuelles.
- L'ensemble des matériels utilisés a été désinfecté préalablement à la séance (ballons, plots, sacs de frappe, tapis de GR...)
- Le lavage au savon ou la désinfection au gel hydro alcoolique des mains est obligatoire avant et après l'activité.
- Toute sortie de la salle ou tout contact au visage d'un tiers impose la reprise du protocole de désinfection (nettoyage, mains, ballons...).
- Dans le cas où deux associations différentes se suivent, la sortie de chaque groupe se fera 10 mn plus tôt afin que les entraîneurs puissent disposer de temps pour désinfecter les équipements et matériels utilisés.
- A la fin de chaque activité, la sortie des pratiquants se fait si possible une sortie différente de l'entrée. Il convient de s'organiser pour des sorties groupées afin d'éviter que les sortants croisent les entrants.
- Une liste nominative des participants à chaque séance doit être établie et conservée 3 semaines afin d'assurer une traçabilité.

Organisation des compétitions et autre manifestation :

- Chaque club doit nommer un référent Covid-19 chargé d'informer et de faire respecter les règles sanitaires en vigueur pendant toute la durée de la rencontre.
- Tout rassemblement, réunions ou activités exceptionnelles mettant en présence de manière simultanée plus de dix personnes doit faire l'objet d'une déclaration au Préfet du Département qui précise les mesures mises en œuvre afin de garantir le respect des règles sanitaires :
<http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/COVID-19-Point-sur-la-situation-dans-les-Hauts-de-Seine/Covid-19-declaration-pour-l-organisation-d-un-rassemblement-de-plus-de-10-personnes>

Les salles de réunion et les tribunes auront également un protocole strict :

- Nombre des participants réduit et en fonction de la capacité d'accueil de la salle permettant l'installation de personnes tout en respectant les mesures de distanciation sociale de 1 m entre chaque participant,
- Port du masque obligatoire pendant toute la durée de la réunion ou de la rencontre ou match.
- Nettoyage des mains à l'entrée et à la sortie de la salle autant de fois que nécessaire pendant toute la durée de la réunion

Nous vous remercions de relayer ces consignes à l'ensemble de vos entraîneurs, sur lesquels nous comptons pour les faire appliquer et respecter, ainsi qu'à l'ensemble de vos adhérents.

Ces règles sont susceptibles d'évoluer en fonction des consignes préfectorales.